

Département de la MANCHE
Canton de LES PIEUX
Commune de HELLEVILLE

Séance du 06 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le six octobre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient présents : Mesdames et messieurs LAMOTTE Jean-François, Maire – LAHAYE Jean – François Adjoint – CHARDOT Bernard – TRAVERT Françoise – LACOUR Sylvain – GUIFFARD Marylène –

Absents excusés : MM LECESNE Patrice Adjoint – LOHIER Florence – LEGARS Yves – PONS Jean-Noel – DESVERGEZ Bernadette

Mme Florence Lohier donne pouvoir à Mr Jean-François LAHAYE

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Chasse à genêts

Le maire expose les différentes démarches effectuées en vue de l'aménagement de la voirie de la chasse à genêts (devis, dossier DGE, cahier des charges fait par la DDE, visite sur place...) Considérant les travaux nécessaires et le crédit prévu au budget, le conseil municipal décide de procéder par tranche et de commencer par le côté, Route de la Pallière avec le busage et le reprofilage.

Terrain communal

Le maire expose au conseil municipal qu'il a demandé aux services des domaines, une évaluation des parcelles A 381 en vue de faire une proposition d'achat afin d'avoir un terrain communal à proximité de l'école.

Considérant la réponse faite par les domaines et le courrier de Maître Thomas, le conseil municipal charge le maire de contacter les différentes parties pour faire une offre.

Aménagement du giratoire entre les RD 37 et RD 4

Le maire communique au conseil municipal le dossier en date du 8 septembre 2009 transmis par le service Etudes et Travaux 2 – Cellule Paysage du Conseil Général de la Manche.

Il expose le projet d'aménagement paysager pour l'anneau central du giratoire entre les RD 4 et RD 37 et fait part de son entretien avec madame Guillemet, chargée de ce dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention proposé, ci-annexé, qui définit entre les deux parties les modalités relatives à la réalisation et l'entretien de l'aménagement paysager de ce giratoire. .
- autorise le maire à signer une convention avec le Département de la Manche ainsi que tous autres documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Logement mairie / côté nord

Le maire fait part au conseil municipal qu'il a rédigé un avenant au bail en date du 3 juillet 2007 établit pour le logement situé au dessus de la mairie – côté nord à la demande de l'un des deux locataires qui n'habite plus le logement.

Le Conseil municipal approuve la décision du maire et l'autorise à signer cet avenant.

Recensement agricole 2010

Le maire communique au conseil municipal le courrier de l'INSEE concernant le recensement de l'agriculture 2010 qui se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011. La première phase du recensement consiste à établir la liste des exploitations qu'il faudra enquêter. Le conseil municipal désigne monsieur Bernard CHARDOT, comme interlocuteur de l'INSEE.

Questions diverses

- Le conseil est informé de l'évolution du dossier « Micro crèche », suite à l'inscription du dossier en contrat de territoire du Conseil Général. Une étude de besoin sur la petite enfance va être effectuée sur le Nord Cotentin par le Syndicat mixte du cotentin.
- Bernard Chardot est chargé de demander des devis pour le débroussaillage des chemins.
- Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Mr et Mme Lebreton qui sollicitent auprès de l'Agence Technique du Cotentin le rétablissement du point d'arrêt « Quetteville » de la ligne 8 des cars Manéo, desservant le collège de Flamanville. Le Conseil municipal est favorable à cette demande.
- Une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants sera organisée en juin 2010.